
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 18 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2019, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Jean-Claude BORLETEAU, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Simon THIERRY, Patrick VALEUR

Représentés:

Excuses:

Absents: Isabelle BILAND-PERENNES, Paul EMARD

Secrétaire de séance: Jean-Claude BORLETEAU

Objet: APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018 - DE 2019_001

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Objet: OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE - DE 2019_002

Le Maire expose qu'il convient de prendre une ligne de trésorerie interactive pour des besoins ponctuels. Dans le cas d'espece il s'agit de la réalisation des travaux de l'eco-gîte dan l'attente de subvention de la part de la Région et du Département.

Il informe qu'afin de pallier un éventuel manque de trésorerie au moment du règlement des factures pour la rénovation de la ferme patrimoniale, il a sollicité la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, La Banque Postale ainsi que le Crédit Agricole.

Puis il communique le résultat de la consultation.

Après analyse, il apparaît que la proposition de ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne est plus avantageuse pour la commune. C'est la raison pour laquelle il propose de la retenir dans les conditions suivantes:

- Montant du plafond : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Taux fixe : 0.38%
- Les demandes de tirages seront perçues à J+1 si la demande est faite avant 16h30 et à J+2 si le demande est faite après 16h30.
- Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office ;
- Frais de dossier : 500€
- Pas de frais de commission d'engagement ;
- Pas de frais de tirage ;
- Frais de non utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts ;
- Versement des fonds via la procédure de virement auprès du Comptable Public ;
- Remboursement des fonds via la procédure de débit d'office auprès du Comptable Public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 200 000€ auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions sus-exposées,

AUTORISE le Maire à ouvrir le ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne,

AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif et financier en lien avec la mise en place d'une ligne de trésorerie,

S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Objet: LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES - DE 2019 003

Monsieur le Maire explique que par manque d'information, il est compliqué de délibérer sur le sujet. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour reporter la délibération à la prochaine séance.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

INFORMATIONS DIVERSES

- Possible fermeture d'une classe au sein du RPI. Des pétitions sont lancées pour éviter une fermeture;
- Le cahier d'expressions citoyennes a été envoyé en Préfecture par mail le 22 février 2019 et sera envoyé par courrier prochainement;
- Gîte : Pour rappel le Contrat de ruralité se termine en octobre 2019;
- Gîte : Monsieur le Maire demande des volontaires pour contribuer à l'aménagement du gîte (Eric et Simon apporteront leur aide en attendant d'autres volontaires);
- Gîte : L'escalier doit être changé : le devis reçu est trop élevé. Le maire demande un réajustement du prix;
- De nouvelles décorations de Noël vont être achetées : devis en attente;
- La SAUR va effectuée des travaux de branchement d'eau sur les terrains en construction rue de la mairie.
- Le compteur de la mairie est difficilement accessible : une étude va être envisagée pour en faciliter l'accès.
- Mme BEAUVAIS fait le nécessaire pour remédier au trous situés à la sortie du village, à hauteur de la 403.
- Patrick et Evelyne ont fait une étude pour prolonger les allées du cimetière afin de les rendre plus accessible. Pour éviter un surcoût à la commune il est envisagée de faire intervenir les élus. Travaux à prévoir pour le Printemps.
- Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Parc Naturel du Gâtinais Français afin de rénover le mur de l'ancienne école.
- Pour les élections européennes, il a été redit que les conseillers prennent leurs dispositions afin d'assurer les tours de garde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Châtenoy, le 25 février 2019

**Le Maire,
Denis CELADON**